



GREVE LE JEUDI 15 DECEMBRE

Evaluation des enseignants : bouleversements en vue

Note pédagogique et note administrative : c'est terminé ! Promotions aux choix et au grand choix : aussi ! Un projet de décret présenté par le ministère modifie en profondeur l'évaluation et l'avancement des enseignants.

Les enseignants du second degré sont actuellement parmi les rares fonctionnaires à avoir deux supérieurs hiérarchiques directs : le chef d'établissement et l'inspecteur. Le ministère veut mettre fin à cette « originalité » sans tenir compte des spécificités du métier qui la justifient.

L'entretien d'évaluation

Résultat, le système de la double notation disparaît et **l'évaluation des enseignants sera totalement confiée aux chefs d'établissement**. Tous les 3 ans, ils auront à mener un entretien d'évaluation avec chaque enseignant.

Leur évaluation devra s'appuyer sur une « *auto-évaluation* » de l'enseignant et sur une série de critères parmi lesquels la « *capacité à faire progresser chaque élève* », les compétences dans sa discipline, « *la pratique professionnelle dans l'action collective de l'établissement* », « *la qualité du cadre de travail afin qu'il soit propice aux apprentissages et au partage des valeurs de la République* ».

A l'issue de l'entretien, le chef d'établissement rédigera un compte rendu et proposera une bonification d'ancienneté dans le cadre du nouveau système de promotions.

Refonte des carrières

C'est l'autre grande nouveauté du projet. **Il n'existe plus désormais qu'un seul rythme d'avancement : l'ancienneté**. Les chefs d'établissement pour « récompenser » les « meilleurs », auront la possibilité de distribuer des « réductions d'ancienneté » qui permettront d'accéder plus rapidement à l'échelon supérieur. **On a clairement affaire à une gestion « managériale » de l'Education nationale**, avec tous les risques d'arbitraire et de pressions que cela entraîne.

Pour le SE-Unsa, ce projet est inacceptable ! L'évaluation des enseignants du second degré doit impérativement passer par les regards croisés des chefs d'établissements et des inspecteurs. Les règles collectives de carrière et l'absence d'arbitraire doivent être garanties.

Le SE-Unsa demande le retrait du projet et revendique la reconnaissance de la diversité des missions des enseignants ainsi qu'une véritable revalorisation des carrières.

**Le SE-Unsa appelle les enseignants, les CPE et les COP
à faire grève le jeudi 15 décembre
et à signer la pétition sur le site <http://retraitduprojetevaluation.net>**